



N° 37 – Mai 2012

Feuille des avis officiels
destinée à l'information de la population

Bulletin d'Informations Officielles de **Vufflens-la-Ville**



Février 2012, les courants ont formé un disque
de glace parfait de sept mètres de diamètre sur les eaux
de la Venogé, à hauteur de notre village



Communications officielles

CONSEIL COMMUNAL du 14 décembre 2011

Le budget reste déficitaire

Dans sa dernière séance de l'année du 14 décembre dernier, le Conseil communal de Vufflens-la-Ville a dit oui au budget 2012, malgré un excédent de charges qui sera prélevé sur le fonds d'égalisation. Il a également accepté le dépassement de crédit de construction pour la rénovation de la Grande Salle, la demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau du Chemin de la Fontaine. Enfin, il a également donné son aval au préavis qui avait pour objet la fixation du plafond d'endettement, du plafond pour risques de cautionnement et autres garanties pour la législature 2011-2016. (RHT)

Fr. 130'000.– pour le Chemin de la Fontaine

Entre 2004 et 2011, pas moins de cinq fuites d'eau se sont produites sur cette conduite en très mauvais état. Afin d'éviter les frais de réparation des fréquentes fuites ainsi que de l'eau perdue d'une part, d'épargner aux bordiers de subir à nouveau des inconvénients dus aux coupures d'eau et à la remise en état de leurs jardins, d'autre part, son remplacement est urgent. La nouvelle conduite sera placée en bordure de la chaussée, sur le domaine public, et coûtera quelque Fr. 130'000.–.

La commission chargée d'étudier cet objet a soulevé plus particulièrement plusieurs points : raison du mauvais état de la conduite ; nécessité du remplacement des vannes et mise au concours du bureau d'ingénieur. De la discussion, il ressort que les raisons du très mauvais état de cette conduite ne sont pas entièrement connues, les causes pouvant être la mauvaise pose (pas de lit de sable et de couverture), l'âge (environ 45 ans), le type de tuyaux, les courants vagabonds, etc. Il a été accepté par le Conseil communal à l'unanimité des voix.



Communications officielles

Rénovation de la grande salle

Dans sa séance du 20 juin 2007, le Conseil communal a accordé un crédit d'étude de Fr. 85'000.- destiné à l'établissement d'un projet pour la rénovation de la grande salle. Un premier projet de rénovation proposé par la Municipalité paraissait trop peu ambitieux pour une bonne partie du Conseil communal. Suite à ce constat et en collaboration suivie avec la commission désignée par le Conseil communal un deuxième projet a vu le jour, avec les améliorations techniques et constructives, mais aussi qualitatives, notamment en matière d'organisation des espaces, de l'utilisation, du confort du public et du personnel communal. (...) Le total de ces différents éléments, de même que certains imprévus, induit un surcoût de réalisation. La Municipalité relève que des événements difficilement prévisibles ont nécessité d'importants travaux. Il en allait de sa responsabilité de sécuriser le bâtiment. Quant aux améliorations, elles ont été décidées en connaissance de cause et après consultation de la Commission ad'hoc. L'expérience montre qu'il était opportun de les réaliser dans le cadre du chantier de rénovation plutôt que de procéder à des améliorations ultérieures et par étapes. Les travaux de rénovation ont débuté en avril 2009 pour s'achever à l'été 2010 et la Municipalité relève avec plaisir que la nouvelle grande salle correspond aux besoins et attentes de la population.

La commission chargée d'étudier cet objet a procédé à une analyse détaillée de ces dépassements. Et de citer quelques extraits du rapport : « Le Conseil communal se trouve en présence d'un dépassement de crédit de construction. Il est de deux natures : la première concerne les surcoûts imprévus, la seconde, les surcoûts demandés par la commission ou souhaités par la Municipalité. (...) La Municipalité a régulièrement et sans détours informé le Conseil communal sur l'évolution de la situation des imprévus et des modifications de projet. (...) La Municipalité a suivi une volonté implicitement dite dans les actes et décisions se rapportant à ce projet : rénover valablement un immeuble, le doter de bonnes installations et pouvoir l'exploiter dans de bonnes conditions. De fait, la commission estime que la Municipalité a



Communications officielles

eu une vision cohérente de la situation et a procédé avec intelligence à la remise en état de cet immeuble, afin qu'il puisse donner à l'ensemble de la communauté un point de ralliement apprécié. Notons encore que l'architecte n'a pas perçu d'honoraires sur les suppléments objets du préavis». Acceptant le préavis tel que présenté par l'Exécutif, la commission a été suivie par le Conseil communal, à l'unanimité des voix moins 9 abstentions.

Budget de fonctionnement 2012

Comme par le passé, le budget de fonctionnement 2012 a été établi avec rigueur, méthode et prudence. Il présente un total de revenus de Fr. 5'574'840.–, un total de charges de Fr. 5'710'160.– et un déficit de Fr. 135'320.– qui pourrait être absorbé par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat. Le dossier comprend le budget de fonctionnement détaillé par compte et notes explicatives, le plan des investissements réactualisé et portant sur les années 2012 à 2016, les tableaux comparatifs entre les comptes 2010 et les budgets 2011 et 2012. Pour l'évaluation des rentrées fiscales en 2011, celles-ci devraient a priori être proches du budget pour ce qui est des personnes physiques. En revanche, elles devraient être inférieures au budget pour les personnes morales. Ce manque à gagner sera compensé par le résultat de la péréquation et par une facture sociale inférieure à ce qui était budgétisé. Le résultat de l'exercice 2011 devrait être proche de ce qui était prévu, soit un déficit de Fr. 184'440.–, voire légèrement moins élevé. (...)

La commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet s'est prononcée en faveur du préavis municipal n° 11/2011. Et de citer les conclusions du rapport : « En cette période d'incertitude liée à la situation conjoncturelle en Europe (et qui touche peu à peu la Suisse), les restrictions budgétaires sont à l'ordre du jour. L'actualité récente montre que les collectivités publiques sont également dans la tourmente. Le budget présenté par la Municipalité ne comprend que des dépenses jugées indispensables au bon fonctionnement de la Commune, à l'entretien essentiel des bâtiments et du domaine communal en général. Ce budget a donc été établi avec



Communications officielles

grande rigueur et la situation financière est saine. Toutefois, il y a lieu de rappeler que le déficit communal tend à devenir structurel et une hausse d'impôt semble inévitable à terme». L'Assemblée a ensuite avalisé le préavis à l'unanimité. Elle en a fait de même pour la fixation du plafond d'endettement, du plafond pour risques de cautionnement et autres garanties pour la législature 2011-2016.



Les brèves de la Municipalité

- Suite à la démission de M^{me} Danielle Besançon, qui fait valoir son droit à la retraite au cours de 2012, son poste a été mis au concours. Plus de 50 dossiers ont été déposés, et 5 personnes dont 2 issues de la commune ont été reçues. Ces deux dernières ayant un bagage conséquent, elles ont toutes deux renoncé à ce poste. Le choix de la Municipalité s'est finalement porté sur M^{me} Sandrine Böhlen de L'Isle. Ancienne Conseillère municipale à L'Isle, M^{me} Sandrine Böhlen est au bénéfice d'une formation commerciale et a travaillé depuis des années dans une étude de notaire. Elle prendra ses fonctions au 1^{er} mars.
- Concernant la zone industrielle, aux deux procédures juridiques déjà en cours (Denner et Camions Transports) s'ajoute une troisième, qui vient de s'ouvrir et concerne le recours de Venoge Vivante au sujet de la route de contournement. Actuellement, trois procès sont donc en cours.
- Le 4 novembre 2011, la Municipalité a reçu les jeunes de 18 ans ; 9 d'entre eux étaient présents. Le 12 novembre 2011 a eu lieu la réception des nouveaux habitants. 39 personnes étaient présentes, sur 60 nouveaux arrivants. Le 13 novembre 2011, Monsieur Claude Nicollier a donné une conférence sur les leçons de l'espace. 358 personnes se sont inscrites et M. Nicollier a spontanément proposé de faire deux conférences, afin



Communications officielles

que tout le monde puisse y assister. La commune le remercie encore sincèrement. Pour les « 1000 ans de Vufflens-la-Ville », quelques personnes sont intéressées à organiser une manifestation. Elles sont à la recherche de personnes motivées pour étoffer le comité d'organisation. La date de la fête serait fixée à la suite du marché, le 25 août 2012 (Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à M. Eric Maeder, Conseiller municipal).

- La mise de bois est fixée au 24 mars 2012, à 9 heures. Elle se déroulera à l'ancienne, les bois seront encaissés sur place.
- Urbanisme : Pour le SDT, Service du Développement du Territoire, le calcul de potentiel d'habitants dans les zones à bâtir a nécessité une révision du projet du secteur « En Villard ». Le besoin de croissance maximum admissible de 15% selon le Plan Directeur Cantonal entre 2008 et 2023 représente 170 nouveaux habitants, dont il faut déduire les réserves de 70 habitants. L'extension maximale de la zone à bâtir d'En Villard est donc d'environ 100 personnes, soit grosso modo les $\frac{2}{3}$ du projet initial (soit environ 12'400 m² au lieu de 18'595 m²).

• • • • •

CONSEIL COMMUNAL du 26 avril 2012

Rénovations : en avant toute !

Dans sa séance du 26 avril dernier, le Conseil communal a avalisé deux préavis concernant la rénovation de la place de jeu de la cour du collège et la réfection du sol en carrelage de la salle des sports. La Municipalité a également rendu un hommage émouvant à M^{me} Danielle Besançon, secrétaire municipale, qui fait valoir son droit à la retraite après... 37 ans d'excellents et loyaux services. (RHT)



Communications officielles

Rénovation de la place de jeu de la cour du collège

Les aménagements de la place de jeu de la cour du collège datent de 1994 et se désagrègent depuis quelques années déjà. Certains des plots de bois imprégnés sont si obsolètes qu'ils pourraient rapidement constituer un certain danger pour les enfants, usagers de la cour. Il est donc devenu impératif de les remplacer. En outre, selon les normes de sécurité en vigueur aujourd'hui et afin d'éviter tout accident, il convient de remédier à l'absence de barrière de sécurité dans le secteur situé entre les deux collèges, soit à l'endroit présentant le plus de dénivelé.

Le projet prévoit le remplacement des plots en bois par des pieux de PET recyclé. La partie dénivelée située entre les deux collèges sera remplacée par un mur imitation pierres naturelles sur lequel sera posé une solide barrière en galvanisé et PET recyclé. En lieu et place des plots actuels, il est prévu de poser deux bancs en PET recyclé. Le montant nécessaire à cet ouvrage est estimé à Fr. 80'000.-, dont $\frac{1}{3}$ sera remboursé par l'ASICOPE lors du bouclage de ses comptes 2012.

La commission chargée d'étudier cet objet s'est prononcée en faveur du préavis. Et de citer quelques extraits du rapport : « La durée de vie des plots en PET est de 80 fois celle du bois ; la structure du produit évite considérablement les risques de blessures, le produit étant lisse et ne présentant pas d'échardes ; le fait d'utiliser un produit de recyclage permet aux enfants de comprendre l'utilité de recycler les déchets. Par ailleurs, la commission comprend l'utilité de faire un mur avec une barrière au niveau du dénivelé entre les deux collèges, afin de garantir une sécurité qui, aujourd'hui, fait défaut. (...) Quatre entreprises ont répondu aux devis de la Municipalité. Elles utilisent toutes le même produit en PET de l'entreprise Rolog de Tavannes qui, elle, n'a pas été mise en concurrence, car elle est la seule à commercialiser ce genre de produit. Celle-ci a d'ailleurs été désignée Championne pour la Terre par la communauté vaudoise, en raison de sa contribution précieuse à la sauvegarde de l'environnement, dans le canton, grâce à ce produit, en 2005. C'est l'entreprise Alcor de la Sarraz qui a



Communications officielles

présenté la meilleure offre pour le moment. (...). A la très forte majorité (moins 5 abstentions et un refus), le Législatif s'est ensuite prononcé en faveur de ce préavis.

« Salle de sports – Remplacement du carrelage du hall supérieur »

Datant de 1999, la salle de sports présente depuis 2009 le décollement du carrelage d'un secteur, au centre de la partie nord. Ce secteur a été remplacé pour un coût de Fr. 2'937.-. Suite à ce défaut, la Municipalité a fait faire une expertise concernant la stabilité du bâtiment par le Bureau d'ingénieurs Lugeon. Le résultat de cette dernière montre que le bâtiment est stable et que les causes du décollement des carreaux sont à rechercher ailleurs. Selon différentes entreprises de carrelage contactées, la raison de ces décollements tient à l'absence de joints de dilatation. La Municipalité a pris l'option de tenter une réparation, compte tenu des devis reçus (Fr. 48'000.- et Fr. 72'000.-) pour le renouvellement total. En 2011, il a été constaté le décollement d'un deuxième secteur, au nord-ouest du hall supérieur. Le carrelage a été recollé pour un montant de Fr. 5'001.50. Lors de deux réparations, des joints souples ont été réalisés dans le sens de la longueur. (...) A ce jour, les parties de carrelage déjà remplacées ne bougent pas. Sur plusieurs secteurs, le carrelage sonne par ailleurs creux, mais ne se soulève pas. Certains secteurs de la pose initiale sont apparemment stables. En revanche, deux secteurs sont décollés et sont à remplacer pour un devis de Fr. 5'000.-. Afin de déterminer avec plus de certitude l'opportunité de réparer les secteurs décollés, deux joints dans le sens de la largeur vont être réalisés, afin de réduire les tensions. Cette tentative, en fonction des constatations de la Municipalité, va lui permettre de se déterminer quant au remplacement ou non du carrelage dans son entier. La Municipalité souhaite avoir le crédit nécessaire pour le remplacement total si d'aventure la création des joints devait provoquer de nouveaux décollements. Estimant qu'elle ne peut laisser le hall dans un état insécurisant pour les élèves en particulier, dans l'attente de pouvoir soumettre un préavis à une séance de



Communications officielles

conseil. En clair, si la nouvelle tentative de création de joints devait provoquer des décollements dans la partie sud du hall supérieur, le projet de la Municipalité est :

- 1) d'enlever le carrelage sur toute la surface du hall supérieur ;
- 2) de poncer et lisser la dalle ;
- 3) de poser un nouveau carrelage de même aspect, mais selon les règles de l'art, soit avec des joints souples qui garantiront son usage à long terme.

Le financement de cet investissement est estimé à Fr. 55'000.–.

La commission chargée d'étudier cet objet s'est prononcée en faveur du préavis municipal n° 2/2012, à la condition que les deux amendements proposés soient également acceptés. Et de citer quelques extraits du rapport : « Une tentative de réalisation de deux joints de dilatation dans le sens de la largeur est prévue afin de reprendre les tensions, à l'origine du décollement. Cette tentative permettra de déterminer si la création de ces joints de dilatation suffira pour résoudre durablement le problème ou si un remplacement de l'entier du carrelage avec une pose dans les règles de l'art sera nécessaire. La Municipalité sollicite par anticipation le crédit nécessaire au remplacement éventuel du carrelage en cas d'échec de la tentative afin de pouvoir, cas échéant, intervenir durant les vacances scolaires d'été 2012. Et si de nouveaux problèmes devaient surgir, la Municipalité pourrait activer ce crédit jusqu'au 30 juin 2013 pour une réalisation des travaux durant les vacances scolaires d'été 2013. La commission relève la particularité de solliciter un crédit « au cas où » mais se range derrière cette proposition empreinte de pragmatisme. Par contre, elle souhaite que le délai de validité du préavis au 30 juin 2013 soit formalisé. En effet, si la création des joints de dilatation s'avérait suffisante, il n'y aurait pas lieu d'avoir un crédit approuvé par le conseil pour un remplacement de l'entier du carrelage d'un montant de Fr. 55'000.– qui resterait ouvert dans un dossier. La commission relève également qu'à la rubrique « Projet » du préavis municipal (point 2), il s'agit bien d'un ponçage et lissage de la chape et non de la dalle. M. Gruaz ayant



Communications officielles

eu la confirmation qu'il y a bien une chape à cet endroit et que le carrelage n'est pas posé directement sur la dalle. (...) Ainsi, sur la base du préavis et des explications obtenues, la commission propose à l'unanimité, d'accepter le préavis municipal 2/2012 avec les deux amendements suivants :

- 1) Fixer au préavis une date limite de validité au 30 juin 2013
- 2) Modifier le point 2. De la rubrique « Projet » en remplaçant le mot « dalle » par « chape ».

C'est à l'unanimité et sans grande discussion que l'Assemblée législative a accepté les conclusions de ce préavis complété par les deux amendements émis par la commission.

Harmonie du Pontet : du neuf pour l'Ecole de musique

Au chapitre des divers et propositions individuelles, plusieurs personnes ont encore souhaité prendre la parole. Parmi elles, M^{me} F. Le Grand-Reymond qui en quelques mots, a tenu à informer l'Assemblée de l'Ecole de musique de l'Harmonie du Pontet de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix. Et de citer en substance : « Cette école a été créée en 1980 et l'Harmonie du Pontet est née en 1990. Les répétitions, les concerts, les fêtes du village ont laissé des souvenirs incroyables pour tous les enfants qui ont grandi à Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix. C'était l'école de musique, mais aussi l'école de l'amitié. En août 2011, trois copines d'enfance, Sylvie Fülle-mann, Rachel Allistein et moi-même avons décidé de reprendre la direction de cette école afin que nos enfants puissent avoir l'occasion de vivre eux aussi dans ce monde magique de la musique et de l'amitié. Nous avons plusieurs objectifs pour la rentrée scolaire 2012 :

- 1) Des cours d'initiation musicale seront mis sur pied pour les enfants de 3 à 6 ans. Nous avons déjà 15 enfants préinscrits.
- 2) Nous élargissons le choix des instruments ; en plus des cours de cuivre, flûte à bec, flûte traversière, percussion, clarinette et saxophone, des cours de piano et de guitare seront organisés au sein de l'école.



Communications officielles

3) Un des souvenirs marquants étant de jouer ensemble, entre copains, nous allons créer durant l'année 2013 un atelier de musique (dans le style Harmonie-Junior) afin de donner la possibilité aux élèves de se rencontrer en préparant un petit concert.

Ainsi, si vous désirez plus d'informations ou si vous avez des suggestions, n'hésitez pas contacter une des trois responsables».

• • • • •

Les brèves de la Municipalité

Bureau électoral

Sur proposition du Bureau du Conseil communal, il a été décidé de modifier les heures d'ouverture du bureau de vote. Jusqu'à ce jour, les heures du scrutin étaient toujours fixées le dimanche de 10 h à 11 h. Désormais, les heures du scrutin seront :

- **Le dimanche de 9 h à 10 h**

Ce changement entre en vigueur avec effet immédiat et concerne donc les élections prévues le 17 juin 2012.

Action sociale

- Il convient en introduction de rappeler que le rôle du CSR consiste à venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine (art. 1, al. 1 LASV).
- La réorganisation territoriale a considérablement modifié le visage de l'ARASPE. Avec l'introduction des PC familles et les rentes pont AVS, la palette des prestations s'est élargie. Le budget pour 2012 contient donc de nombreuses incertitudes. Le comité de direction s'emploie à maîtriser les coûts.



Communications officielles

- Nombre de dossiers : En 2011, le total des dossiers RI aidés était de 1'052, en sensible augmentation comparé à l'an dernier (916).
- PC-Familles et Rente-pont: Suite à l'acceptation par le peuple en mai 2011, la nouvelle loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFAM) est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2011.

Ces deux nouvelles prestations offrent un coup de pouce :

- Aux familles à trop faible revenu malgré leur activité salariale en ce qui concerne les prestations complémentaires cantonales pour familles.
 - Aux personnes en fin de droit au chômage proche de la retraite, afin d'éviter de péjorer à vie leur rente AVS en l'anticipant en ce qui concerne la rente-pont.
 - Elles ont également pour but de sortir du régime RI ces deux catégories de personnes.
- Logement : Si la lettre de garantie n'est plus exigée par les gérances, la pénurie de logements fait que ces dernières demandent des garanties supplémentaires en terme de paiement du loyer courant.
 - Mesures d'insertion sociale (MIS) : Une MIS est une action d'insertion de durée déterminée, fournie par un prestataire externe à l'AA, (est également considéré comme prestataire externe un employeur en cas de stage par exemple). Une MIS vise à éviter l'exclusion sociale des usagers du RI et/ou à favoriser leur réinsertion. Elle doit poursuivre au moins un des objectifs suivants, en référence à l'art. 47 LASV :
 - le rétablissement du lien social
 - la préservation de la situation économique
 - la formation et le recouvrement de l'aptitude au placement.
 - Programme FORJAD : 14 jeunes suivis au CSR Prilly-Echallens ont pu commencer une formation au troisième trimestre 2011 soit par un apprentissage AFP ou CFC, et ils ont intégré la 6^e volée du programme de formation des jeunes en difficultés (FORJAD). Dès le mois d'août, les dossiers RI de



Communications officielles

ces apprenants gérés par notre CSR ont été transférés progressivement à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE). A la signature de leurs contrats de formation, ces jeunes ont pu bénéficier d'un appui social et à la formation, octroyé par les collaborateurs de l'association TEM-ACCENT à Prilly ou, selon leurs lieux de formation, par les collaborateurs de la Fondation LE RELAIS à Morges.

Déchets

- VALORSA a pris en main la problématique du financement de la gestion de nos déchets. De nombreuses séances décentralisées ont été organisées pour donner une suite à l'arrêté du TF du 4 juillet 2011, à l'encontre de la Cour constitutionnelle vaudoise invalidant le règlement de la commune de Romanel-sur-Lausanne.
- Rappelons qu'il n'y a pas de législation vaudoise et que le Conseil d'Etat a refusé de légiférer...
- Les réflexions et les travaux ont été menés de manière globale et que plusieurs régions du canton ont réfléchi ensemble. Le résumé qui suit est donc une réflexion globale et non « locale »...
- La mise en pratique est fixée au 1^{er} juin 2013, avec un principe de base « Un sac, une couleur, un prix ».
- Le financement est basé sur trois piliers :
 - Une taxe au sac (pour les incinérables) avec uniformité régionale
 - Une taxe forfaitaire (encombrants, gestion recyclables, ...) avec ajustement annuel
- La fiscalité par l'impôt pour les DSM, déchets de voirie, déchets sauvages, espaces publics.

Bois

La mise de bois s'est déroulée à la Reverulaz, comme espéré par beau temps. 68 stères ont trouvé preneurs, 3 sont réservés pour notre refuge et 4 stères de chêne peuvent encore être acquis auprès du secrétariat.



Communications officielles

Réseau d'eau

Nous avons déploré une fuite d'eau en janvier, sur une conduite au haut de Cuvillard, en face de chez Monsieur Collet et une nouvelle fuite le 11 avril, toujours sur une conduite communale, laquelle est située sur la parcelle de M. et M^{me} Jeanneret à Pré-Montagnon.

La facturation de la consommation d'eau 2011 nous réserve une excellente surprise puisque l'eau payée en fonction des compteurs et non plus à l'habitant coûte Fr. 32'000.– de moins à notre Commune. Le renouvellement de la conduite du Ch. de la Fontaine a débuté le 16 avril.

Bâtiments

Dans notre **salle de sports** nous avons procédé au marquage de 4 terrains de badminton au lieu de 3. En outre, le tartan du terrain de basket subira prochainement un traitement visant à ré-agglomérer les grains et prolonger ainsi de plusieurs années sa durée de vie.

Refuge

Nous avons procédé à la pose de panneaux d'isolation phonique qui sont tenus par des profilés alu. La couleur blanc cassé du matériau rend notre refuge plus clair.

Venoge

Une enquête publique est ouverte à la demande de l'entreprise de correction fluviale au lieu-dit Roujarde et Lovateire, concernant le projet de protection contre les crues et renaturation de la Venoge. Les pièces relatives à cette demande sont déposées au greffe municipal jusqu'au 2 mai où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Eclairage public

21 luminaires avec des lampes au mercure ont été remplacés par des lampes au sodium à la Rue de la Poste et à Grand-Vigne. Un luminaire fonctionnant



Communications officielles

au LED a été installé à la croisée des chemins du Calamottet et des Grands-Champs, en test pour un mois.

Route

La dernière tranche du remplacement des panneaux de signalisation routière qui ne répondait pas aux normes de réfléchissement a été remplacée au mois de mars par notre employé communal.

Sur demande des CFF, les places de parc à la gare ont été sécurisées par des blocs en béton pour éviter toute chute de véhicule sur la voie. Les travaux ont été exécutés par le service des routes du canton.

Marquage

Le marquage au sol concernant les priorités de droite entre la Grande Salle et la Maison de commune (Grand-Vigne, La Ruelle, Chemin de la Forge) sera fait, lors des travaux d'entretien de nos routes.

Zone industrielle

Projet Camion Transport à Vufflens : La Municipalité a refusé de délivrer un permis de construire le 8 juillet 2011. Cette société a fait recours. Par jugement du 13 avril 2012, la Cour de droit administratif du Tribunal cantonal a admis ce recours et renvoyé le dossier à la Municipalité pour qu'elle statue à nouveau. M^{me} Ingrid Rossel, Syndique et M. Olivier Berthoud ont rencontré le 26 avril 2012 l'avocat en charge de ce dossier afin d'arrêter la position à adopter par la Municipalité. Celle-ci sera discutée en Municipalité, puis avec la Municipalité de Penthaz. Compte tenu du fait que cette décision pourrait cas échéant prendre en compte deux éléments nouveaux survenus en cours de procédure, il est possible que nous statuions à nouveau, toujours négativement, plutôt que de recourir au Tribunal Fédéral, cela pour éviter de figer trop rapidement la situation et dans la même approche que celle qui a été présentée lors de la séance extraordinaire du 23 janvier 2012.



Communications officielles

Secrétaire municipale

La Municipalité a invité Danielle Besançon afin de pouvoir lui exprimer sa reconnaissance en présence du conseil, et de vous présenter sa remplaçante Madame Sandrine Böhlen, qui a complété notre petite équipe depuis le 1^{er} mars. Madame Böhlen a deux enfants et habite l'Isle. Elle a été municipale dans sa commune et travaillait précédemment dans une étude de notaire. Nous avons prévu 2 mois de collaboration entre nos deux secrétaires. Madame Besançon a accepté de venir encore un jour par semaine pour répondre aux questions qui n'auront pas pu être abordées pendant la période de transition, ceci pendant le mois de mai, voire de juin.

Hommage à Danielle Besançon

«Tu as souhaité prendre une retraite légèrement anticipée après 37 années de bons et loyaux services, comblant ainsi les vœux de ton mari. Nous avons bien essayé de te retenir le plus possible, mais voilà, nous respectons ta décision de profiter des beaux moments qui t'attendent. Nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec toi. Durant ces 37 années tu as vu des personnalités bien différentes à la municipalité. Il faut une très bonne capacité d'adaptation. Chaque équipe a sa vision des choses et ses propres méthodes. Au début de ta carrière en 1976 tu travaillais à 30%, pour la commune, mais ta place de travail était chez toi. Ton travail de l'époque consistait à faire le PV et le courrier le lendemain. Par la suite un bureau communal a été créé dans les locaux de la maison de commune actuelle, mais à tes débuts à cet endroit il y avait encore un chauffage à bois. Le contrôle des habitants était fait par la gendarmerie de Renens. On a peine à imaginer cela aujourd'hui. Les années 80 furent un passage un peu difficile, il a fallu abandonner cette bonne vieille machine à écrire au profit de l'ordinateur. La muni de l'époque t'avait envoyé prendre deux jours de cours et hop on se lance dans l'aventure. Pendant la période des 3 dernières législatures, nous relevons également le soutien que tu nous as apporté et pas seulement dans le domaine administratif. Lors des deux gros dossiers



Communications officielles

de rénovations de la maison de commune et grande salle, la municipalité a pu compter sur nos dames Lise, Edith et toi-même pour nous accompagner dans nos choix d'ameublement et pour des spécificités liées à vos places de travail. Pendant ce laps de temps, la population a passé d'environ 560 à 1164 habitants. Les textes législatifs se sont multipliés et complexifiés. Bien du travail administratif en plus, et des citoyens plus exigeants qu'à tes débuts. Et ton temps de travail a passé progressivement à 70%. Du reste il n'y a pas que les citoyens qui soient plus exigeants. L'Etat aussi, à travers la multitude de textes législatifs de plus en plus précis et compliqués, adoptés par le parlement fédéral, modifiés et encore complexifiés par le parlement cantonal. La mission finale de leur application incombe aux autorités communales qui sont en contact direct avec les citoyens. Deux exemples pris au hasard. Durant cette longue période la responsabilité des autorités communales a totalement changé, pensons à la complexité des permis de construire et des mesures de sécurité qui leurs sont liées. Au niveau des manifestations il est indispensable aujourd'hui de veiller à tous les aspects liés à la sécurité publique. Ce qui exige de l'administration communale une charge administrative beaucoup plus lourde et complexe. « Le temps de la bonne franquette vaudoise est définitivement oublié ! ». Danielle tu as su te mettre au courant de tous ces changements et nous en rendre attentifs si nécessaire, nous t'en sommes reconnaissants, tu as été pour nous d'une aide précieuse. Ce travail de secrétaire municipale est très évolutif, ce qui le rend par ailleurs très intéressant. Tu t'y es engagée à fond, soutenant ainsi toutes les municipalités successives. Nous tous te disons très sincèrement merci et te souhaitons une heureuse retraite ».



Communications officielles

Dates à retenir

Mercredi 1^{er} août :

fête nationale organisée par le BC Vufflens

Mercredi 29 août : sortie des aînés

Bureau électoral

Sur proposition du Bureau du Conseil communal, il a été décidé de modifier les heures d'ouverture du bureau de vote. Jusqu'à ce jour, les heures du scrutin étaient toujours fixées le dimanche de 10 h à 11 h. Désormais, les heures du scrutin seront :

le dimanche de 9 h à 10 h

Ce changement entre en vigueur avec effet immédiat et concerne donc les élections prévues le 17 juin 2012.



Nouveaux horaires de ramassage des déchets !



Un service de ramassage des ordures ménagères est désormais organisé les lendemains des fêtes religieuses, soit :

- **le mardi 29 mai** (Pentecôte)
- **le mardi 18 septembre** (Jeûne Fédéral)



Communications officielles



Info encombrants

Les petits déchets incinérables : À LA POUBELLE !

Tous vos déchets de moins de 60 cm vont à la poubelle, s'ils ne sont pas réutilisables, ni recyclables !

Ainsi, tout déchet qui entre dans un sac poubelle (souliers de ski, patins à roulette, classeur, ballon de sport, cassettes, arrosoir, etc.) doit être jeté à la poubelle et non avec les déchets encombrants.

Seuls les déchets qui n'entrent pas dans un sac poubelle de 110 litres sont des encombrants.

Les déchets incinérables entrant dans un sac de 110 litres prennent le chemin de la poubelle.

MERCI D'AIDER VOTRE COMMUNE À LIMITER LES COÛTS EN JETANT VOS DÉCHETS DE MOINS DE 60 CM À LA POUBELLE !

Les gros déchets : AUX ENCOMBRANTS !

Les encombrants sont des déchets non réutilisables et non recyclables n'entrant pas dans un sac de 110 litres. Les déchets encombrants se limitent aux gros objets (canapés, matelas, moquettes, petit mobilier, skis, snow ou skateboard, tout meuble composite, meubles de jardin en plastique).

Le **traitement** des déchets **encombrants est plus coûteux** que celui des ordures ménagères. Les encombrants doivent passer au broyage – traitement préalable avec un coût important – avant d'être incinérés. Ils impliquent également des frais de transport et de compactage supplémentaires.

Aux encombrants, uniquement les déchets supérieurs à 60 cm, non réutilisables et non recyclables !

MERCI D'AIDER VOTRE COMMUNE À LIMITER LES COÛTS EN METTANT AUX ENCOMBRANTS UNIQUEMENT LES DÉCHETS SUPÉRIEURS À 60 CM.



Bibliothèque

Quelques données de l'année 2011

La grande nouveauté en juin 2011 a été le déménagement de la bibliothèque dans les locaux de l'ancien Jardin d'enfants, à la rue Cuvillard 17.

Avec des locaux plus spacieux, nous avons aménagé les lieux comme ceci :

- Espace d'accueil
- Coin lecture pour nos petits lecteurs (dès la naissance)
- Espace jeunesse
- Espace adulte

Une autre nouveauté : la nomination de Madame Lucille Tissot, bibliothécaire des écoles, à partir de septembre 2011, elle anime les visites des classes d'École Primaire dans nos locaux.

La bibliothèque en chiffres

Nombre de documents : **3400** (livres pour enfants, jeunes, adultes et bandes dessinées)

Nombre de médias : **90** (DVD)

Documents prêtés par Bibliomedia : **200** (Echangés 3 fois par an) et une expo « **Envol** » tout public.

Prêts de la bibliothèque

Nous avons prêté **6777** unités durant l'année 2011

Nombre de lecteurs qui sont venus à la bibliothèque cette année: **2448**

Activités annexes

Désherbage

Dans le langage bibliothécaire, on « désherbe » de manière régulière les documents qui n'ont pas été lus depuis quelques années, afin de les éliminer.



Bibliothèque

Salon du livre à Genève

Chaque année recherche de nouveautés.

Marché artisanal

Le samedi 27 août, M^{me} Anne PICHARD a organisé une vente de livres.

Informatique

Avec le programme «BiblioMaker» installé à la bibliothèque, nous avons répertorié à fin mars 2012 : **2200** documents, soit des livres pour enfants, des romans pour les jeunes, des romans pour les adultes et la moitié de la collection de bandes dessinées. Après ce sera le tour des documentaires et les médias (DVD).

Samuel Berthoud et Lionel Pichard ont introduit dans le système tous nos lecteurs du village, ainsi que toutes les classes de l'Ecole de Vufflens la Ville.

Collaborateurs

M^{me} Marcela WIHLER Bibliothécaire et responsable

M^{me} Anne PICHARD Bibliothécaire

M^{me} Florence PARATTE Conteuse

M^{me} Jenny BOLAY Remplaçante

M^{me} Maude BERTHOUD ZAHN Conteuse

Six jeunes étudiants, qui sont très enthousiastes pour aider dans les tâches de la bibliothèque.





Bibliothèque

Quelques nouveautés... dans votre bibliothèque :

PEYO <i>Les Schtroumpfs de l'ordre</i> Bande dessinée 	BROULIS, Pascal <i>L'impôt heureux</i> en 150 anecdotes 	LEVY, Marc <i>Si c'était à refaire</i> roman 
PAOLINI <i>L'héritage</i> Eragon, tome 4 	FILIOZAT, I. <i>J'ai tout essayé !</i> 	Le Chat Potté en DVD 
DESJARDINS, I. <i>Le journal d'Aurélie Laflamme</i> 	NAKACHE, O. <i>Intouchables</i> DVD 	KIDS 2012 <i>1001 excursions en famille</i> 

Une Expo « **A vos fourneaux** »
30 volumes à votre disposition

... et 200 nouveaux livres prêtés par Bibliomedia, Lausanne

Horaire :
lundi et jeudi de 17 h 30 à 18 h 30
mardi de 15 h à 16 h



Bibliothèque



Le 1^{er} décembre 2011, la **Bibliothèque** et **l'Ecole Instrumentale du Pontet** se sont associées pour un beau moment de contes et de musique à l'occasion du début du calendrier de l'Avent de **Vufflens-la-Ville**. Et c'est dans notre spacieuse bibliothèque bondée que Maude Berthoud-Zahn a su captiver enfants, parents, grands parents et notre Syndique Ingrid Rossel avec ses contes merveilleux !

Chaque enfant est même rentré à la maison avec une petite cloche de dragon...

Puis des airs de Noël se sont faits entendre. Les sons des flutes, du saxophone et de la trompette ont résonné aux oreilles du public ravi.



Un sextet de percussions a clos cette joyeuse production sous l'œil attentif de leur professeur Lucas Jeanrichard. Ce joli concert a naturellement suscité de nouvelles vocations musicales.

Pour finir en beauté, boissons chaudes et douceurs attendaient tout ce petit monde à l'extérieur.

MERCI et BRAVO à toutes celles et ceux qui ont rendu possible ce beau moment de partage !





Bibliothèque



Buchstart
Né pour lire
Nati per leggere
Naschi per leger

ANIMATION – LECTURE

Moment de partage...

Plaisir du livre...

Convivialité...

Simplicité...

De 0 à 3 ans, frères et sœurs bienvenus
et tous ceux qui en ont envie!

Judi 21 juin 2012 de 16 h 30 à 17 h

à la Bibliothèque, Cuvillard 17

Petite collation offerte!

Animé par Florence Paratte enseignante

Toute question au 021 635 53 17



F.S.G. Vufflens-la-Ville

Année scolaire 2011-2012

Gymnastique Parents-enfants	Le lundi de 16 h à 17 h Diana Duperrut 021 701 35 69
Gymnastique Infantine (dès l'école enfantine)	Le mardi de 16 h 30 à 17 h 30 (1 ^{re} année) Julie Richard 021 866 17 67 Cristina Eberhard 078 914 76 19 Le mardi de 17 h 30 à 18 h 30 (2 ^e année) Stéphanie Breux 078 626 36 57 Florent Lüscher
Jeunes Garçons (dès la 1 ^{re} année primaire)	Le mardi de 18 h 30 à 19 h 30 An-Céline Tran 076 596 33 96 Delia Cosendey – Lionel Pichard
Jeunes Filles (dès la 1 ^{re} année primaire)	Le jeudi de 17 h 15 à 18 h 30 Shashi Lasserre 079 793 11 68 Agnès Bolay – Sabrina Henry
Grands Garçons (dès la 4 ^e année scolaire)	Le jeudi de 18 h 30 à 19 h 45 John Bolay 079 610 41 59 Samuel Berthoud – Loïc Meylan
Grandes Filles (dès la 4 ^e année scolaire)	Le mercredi de 18 h 15 à 19 h 45 Catherine Lizzola 079 101 52 35 Stéphanie Pilet 079 274 78 58 – Malika Vienet
Jeunes Actifs – Actives mixtes (dès la 8 ^e année scolaire)	Le mardi de 19 h 30 à 21 h Vanessa Henry 079 466 41 29 – Mario Moser
Président : C. Collaud 079 279 48 34 – Caissière : N. Jaquier 021 701 59 06 E-mail : fsg.vufflens@bluewin.ch	
Gym Féminine	Le jeudi de 20 h à 21 h 15 Renseignements : D. Duperrut 021 701 35 69
Gym Hommes	Le lundi de 19 h 30 à 21 h 30 Renseignements : R. Lambelet 021 701 12 85 • • • • •

La FSG Vufflens-la-Ville remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont donné des lots pour la tombola organisée à l'occasion de la soirée de gymnastique du 24 mars dernier.



Harmonie du Pontet

Ecole Instrumentale de l'Harmonie du Pontet
Mex, Villars-Sainte-Croix, Vufflens-la-Ville

NOUVEAUX COURS dès la rentrée d'août 2012



Piano
Initiation musicale
Guitare



Et toujours...

- Flûte traversière et flûte à bec
- Percussion et batterie
- Clarinette et saxophone
- Cuivres (trompette, cornet, trombone...)



Le prix particulièrement avantageux des cours est possible grâce au solide soutien financier de nos trois communes, merci à elles!



Plus d'infos ?

Fabienne Le Grand 021 701 16 46
Sylvie Füllemann 078 768 22 19
ecole.instrumentale.pontet@hotmail.fr
www.harmonie-pontet.ch

Vous souhaitez pratiquer le tennis ?

N'HESITEZ PAS !!!

Notre club dispose de deux courts situés dans un cadre de verdure en bas du village.

En devenant membre du club, vous avez la possibilité de jouer durant toute l'année.

Cours de tennis juniors et adultes, stages pour les juniors pendant les vacances d'été, tournoi interne ainsi que quelques manifestations récréatives vous attendent chaleureusement. Cinq équipes inscrites en 2^e / 3^e ligue et juniors disputent également les Interclubs.



Cotisation annuelle

- Junior jusqu'à 18 ans CHF 80.-
- Apprenti, étudiant CHF 250.-
- Adulte individuel CHF 340.-
- Couple CHF 560.-
- Finance d'entrée AUCUNE

Pierre-Alain Cochand, président, tél. 079 213 38 16
Christophe Grandchamp, mouvement juniors, tél. 079 262 25 61
et Inès Rosati, secrétaire, tél. 021 702 21 61 sont à votre disposition pour tout renseignement ou recevoir votre inscription.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt sur les courts !

www.tcvufflens.com



Karaté

Un **Grand BRAVO** à tous nos jeunes athlètes du **Dojo de Karaté de Vufflens-la-Ville** qui ont combattus comme des samourais durant ce long weekend sportif à Genève !

9 médailles et 2 certificats obtenus par les 8 athlètes qui ont représentés fièrement notre région sportive à Genève !

1^{er} PROMO-TOUR de la Swiss Karate Union (Genève du 24-25 mars 2012)

2 Médailles d'or

Valérian DEMAUREX (Mex) : Vainqueur en Combat avancés
(U12 - athlètes moins de 12 ans).

Keni SCHEDEL (Vufflens-la-Ville) : Vainqueur en Kata avancés
(U10 - athlètes moins de 10 ans).

Autres podiums

Keni SCHEDEL (Vufflens-la-Ville) : 3^e place en Combat avancés (U10).

Sébastien ROSATI (Vufflens-la-Ville) : 3^e place en Combat avancés (U12).

Mayeul CLAESSENS (Cossonay) : 3^e place en Combat avancés
ainsi qu'en Kata (U12).

Valérian DEMAUREX (Mex) : 3^e place en Kata avancés (U12).

Sheridan VAUTIER (Golion) : 3^e place en Kata avancés filles (U16).

Loïc MEYLAN (Vufflens-la-Ville) : 3^e place en Kata avancés (U18).

Cyprien CLAESSENS (Cossonay) : Distinction (2^e / 3^e place des repêchages)
en Combat avancés ainsi qu'en Kata avancés (U10).



Karaté

Un grand encouragement également à **Sara FELGUEIRAS** (Lausanne) qui a également présenté des combats de grande qualité dans la catégorie filles ceintures marrons de moins de 14 ans mais qui a hélas du s'incliner face à d'autre « guerrières » encore plus tenaces.

Pour information, ce tournoi a pour vocation première de promouvoir le karaté sportif auprès des jeunes athlètes dans une formule adaptée à la progression pédagogiques de ce sport en privilégiant la santé de l'enfant, tout en insistant sur le respect de certains critères techniques qui sont essentiels pour atteindre un haut niveau dans ce sport.



Pour toute information concernant des cours de karaté de qualité auprès de la fédération officielle (Fédération Suisse de Karaté, reconnue par Swiss Olympic et par Jeunesse et Sport) dans notre région peuvent être obtenues auprès de M. Jean-Marc Schedel au 021 729 62 11, expert international reconnu dans ce sport.

De gauche à droite :

*Mayeul Claessens (Cossonay),
Keni Schedel (Vufflens-la-Ville),
Valerian Demaurex (Mex),
Sébastien Rosati (Vufflens-la-Ville).*



Sorties à vélo

Rendez-vous à tous les amateurs de vélo de Vufflens-la-Ville
et environs pour une sortie en groupe tous les

dimanches à 8 h 30

**devant le restaurant de la Venoge
à Vufflens-la-Ville**

Plus nous serons, plus
nous pourrons former
des groupes équilibrés



**Renseignements supplémentaires
et contacts :**

Michel Equey
Calamottet 2
021 701 30 23 – 079 439 15 03
michel.equey@suva.ch



Bienvenue à Sandrine
Au revoir Danielle
